

INFORMAREAU

Le Bourg - Villaroche - Le Plessis-Picard - Ourdy - Eprunes - Galande



MARATHON DE SÉNART

16ème édition

PAGES 4 – 5

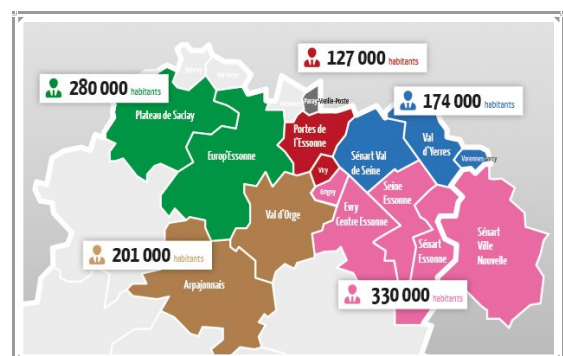
Villaroche : Bientôt des logements

PAGE 7



La nouvelle carte des intercommunalités

PAGE 20



LE MOT DU MAIRE



ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

AUZET Alain, Maire

BA IDRISSE Farid,
Conseiller Municipal

BOEY Christian,
Conseiller Municipal

PERCET Patricia,
Secrétaire Service

Communication

**Les enfants de l'école et leurs
enseignantes**

**Les membres bénévoles du
Comité de Rédaction :**

DAGUET Christiane

PERREAU Françoise

LE COMITÉ DE RÉDACTION DE



**Le comité de rédaction est un
regroupement de personnes
bénévoles qui se réunit pour
réaliser un bulletin
municipal.**

**Il est ouvert à tous les
habitants.**

**Vous avez des idées, vous
souhaitez vous investir et
participer pour écrire des
articles, réaliser des
interviews,**

REJOIGNEZ-NOUS

CHÈRES RÉALTAISES, CHERS RÉALTAIS,

Plus que jamais, notre commune de RÉAU est en proie à de vives inquiétudes.

Inquiétude concernant la nouvelle obligation qui nous est faite d'atteindre un quota de 25% de logements sociaux, suite à l'intégration des deux tiers de la population carcérale du Centre Pénitentiaire dans la population totale INSEE, nous faisant ainsi dépasser le seuil d'éligibilité de la loi SRU.

Inquiétude en rapport avec le nouveau schéma intercommunal qui va intégrer manu-militari SÉNART dans une agglomération principalement Essonnoise de 330 000 habitants, et ce dès le 1^{er} Janvier 2016, contre l'avis d'une grande majorité des élus des communes, sans aucune information auprès du public, ni concertation avec les élus.

Quelles en seront les compétences ? Personne ne le sait, ou du moins personne ne nous le dit...

Inquiétude enfin tout simplement par rapport au devenir même des communes françaises.

Dans l'indifférence générale, nos gouvernants s'emploient avec beaucoup d'énergie à vider les communes de leurs compétences, de leur substance, préliminaires à la disparition probable dans un avenir proche de cet échelon administratif de proximité, multi séculaire et particulièrement apprécié des Français.

C'est donc dans un contexte un peu opaque que nous abordons le printemps, et que l'équipe municipale doit gérer les dossiers d'urbanisme.

J'entends que certains voudraient que RÉAU ne change pas. Ce serait je le crains condamner notre commune à devenir un « hameau » de la future intercommunalité, et je ne m'y résous pas.

RÉAU doit se développer dans les années qui viennent pour continuer à exister. S'étoffer mais ne pas céder à une urbanisation sans fin. Notre vision est claire, le cap est fixé, celui d'une commune d'environ 3500 à 4000 habitants à l'horizon 2030. Une commune à taille humaine, avec des services, des transports en commun, des commerces... en bref, une commune où il fait bon vivre !

C'est une évolution notable pour RÉAU, j'en conviens, mais une évolution rendue indispensable au regard du monde qui nous entourera demain (Grand Paris, intercommunalité géante).

N'ayons pas peur de ce changement, soyons-en les acteurs, sinon d'autres décideront pour nous.

A très bientôt !

Alain AUZET

Maire de Réau

CONSEIL MUNICIPAL JEUNESSE

Bilan des réponses suite à l'appel à candidature diffusé auprès des habitants par l'intermédiaire du dernier Info Réau :

13 jeunes souhaitent participer au Conseil Municipal des Jeunes.

Un jeune ne pourra pas faire partie de l'équipe car il est né en 1997 et il avait été fixé que seuls les jeunes âgés de 10 à 16 ans seraient acceptés.

12 jeunes peuvent donc faire partie du conseil sans avoir recours à une élection puisque le nombre de sièges à pourvoir est au nombre de 12.

Objectifs et missions du Conseil Municipal des Jeunes Réaltais :

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu privilégié d'échanges entre adultes et adolescents, d'apprentissage et de prise de responsabilité. Il a pour but de sensibiliser les jeunes de Réau à une démarche et un engagement de citoyen au sein de la commune.

Cette expérience, très riche de nombreux enseignements, permettra à ceux qui vont la vivre de connaître le fonctionnement d'une municipalité et ses réalités économiques, sociales et politiques.

Par ce conseil, les jeunes élus pourront :

- défendre leurs idées, leurs projets et voir certains de leurs projets se réaliser avec les moyens que la commune peut mettre à leur disposition (budget, communication, personnel de la mairie, moyens logistiques des divers services...).
- dynamiser les manifestations en faveur des jeunes, dans divers domaines (loisirs, sports, environnement, solidarité...).
- comprendre le cadre général français dans lequel ils évoluent en tant que citoyens et plus particulièrement le fonctionnement d'une mairie.
- donner leur avis quand le Maire et son équipe souhaitent réaliser des projets concernant la jeunesse.
- représenter les jeunes de Réau lors des différentes manifestations et commémorations au sein de la commune et de Sénart.
- favoriser l'aisance dans la prise de parole et se positionner face aux différents interlocuteurs de la commune en connaissant les rôles de chacun.



LA VIE À RÉAU

LE MARATHON DE SÉNART

16^{ème} édition



Le 1er mai prochain, ils seront des centaines - anonymes et champions - à prendre part au rendez-vous incontournable.

Ce rendez-vous annuel requiert une grande organisation vu la taille de notre commune.

A Réau, cela représente 34 bénévoles : 18 au point épongeage (pour distribuer les éponges mouillées ou des gobelets d'eau aux participants) ; et 16 signaleurs, indispensables à chaque intersection pour réguler la circulation.

Ces bénévoles s'investissent chaque année pour le bon déroulement de cette manifestation.

Toutefois, quelques modifications de circulation sont nécessaires.

A savoir de **8 heures à 13 h 30** :

Rue Frédéric Sarazin : le stationnement sera interdit.

La circulation sera autorisée par demi-chaussée dans le sens Melun vers Brie Comte Robert, sur la voie habituelle de circulation.

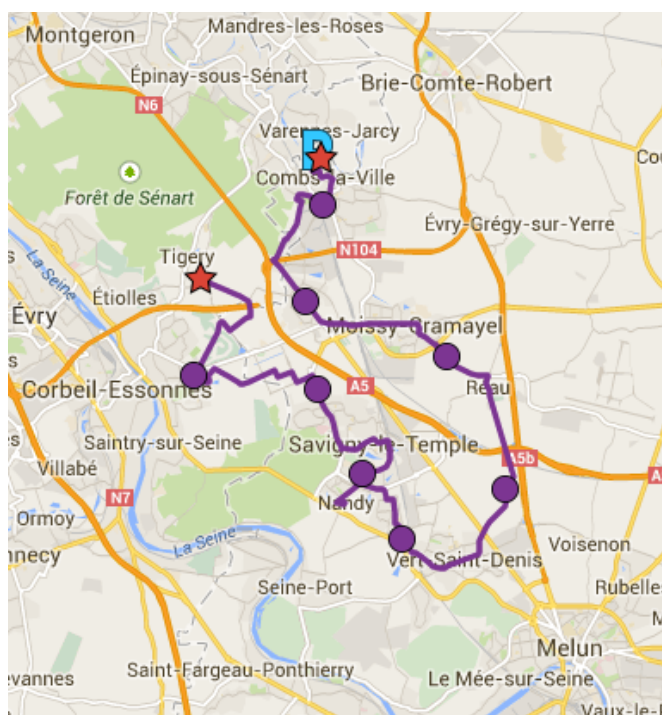
L'autre voie étant réservée aux Marathonniens.

Les véhicules venant de Brie Comte Robert ne pourront pas traverser RÉAU. Ils devront suivre la déviation indiquée par des panneaux.

Il sera interdit à tous véhicules débouchant sur la rue Frédéric Sarazin de prendre la direction de Melun.

Pour les habitants du hameau d'Ourdy, afin d'éviter des désagréments liés aux contraintes du passage du Marathon, nous vous conseillons de vous diriger vers le Plessis Picard ou en direction d'Auchan.

Le parcours a changé



LA VIE À RÉAU



Programme

Chiffres Clés

Jeudi 30 avril 2015

Tigery - Village Départ - Place de la mairie

14h00 : Ouverture du Village - retrait des dossards

19h00 : Dîner spectacle des coureurs

20h00 : Fermeture du Village

Vendredi 1er mai 2015

Tigery - Village Départ - Place de la mairie

06h30 : Ouverture du Village - Retraits de dossards

09h00 : Départ du 10km

09h30 : Départ du 16e marathon de sénart

09h45 : Fermeture du Village

Combs-la-Ville - Village Arrivée - Stade Alain Mimoun

06h30 : Accueil et orientation des coureurs vers les navettes à destination du Village Départ à Tigery

06h45 : Début de la rotation des navettes Transdev

09h00 : Ouverture du Village Arrivée au public - Animations sportives et musicales

09h30 : Arrivée prévue du 1er coureur du 10km

10h30 : Remise des récompenses du 10km

11h55 : Arrivée prévue du 1er coureur marathon

14h00 : Remise des récompenses du marathon

16h00 : Arrivée prévue du dernier coureur marathon

16h30 : Fermeture du Village Arrivée

Les moyens humains

- 1400 bénévoles (signaleurs / ravitaillement / épongeage...) dont :
- 450 musiciens et 40 associations culturelles sénartaises
- 5 officiels de la Fédération Française d'Athlétisme, 120 fonctionnaires des 10 communes et des 2 San de Sénart (des services administratif, culture, sport, technique, communication...)

Les moyens logistiques course

- 9 points de ravitaillements (tous les 5km)
- 11 points d'épongeage
- 10 vélos sécurité pour les portions champêtres du parcours
- 29 motards
- 20 véhicules d'organisation

Les moyens Sécurité / Secours / Circulation

- La Police Nationale
- La Gendarmerie Nationale
- Les Polices Municipales de Sénart
- 80 secouristes de 2 associations de Premiers Secours : Unité Mobile de Premiers Secours et la Protection civile de Paris
- 5 médecins urgentistes

Les moyens techniques

- 18000 éponges
- 40 téléphones portables et 20 talkies walkies
- 800 barrières
- 700 cônes de circulation
- 500 panneaux kilométriques et d'orientation/circulation
- Traçage et balisage du circuit (rubalise, marquage permanent au sol...)

LA VIE À RÉAU

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ET DES POTAGERS



La Municipalité invite les habitants de la Commune à fleurir leur jardin et cultiver leur potager.

INSCRIPTION

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de REAU.

Les personnes qui souhaitent participer à ce concours sont invitées à s'inscrire à la Mairie

avant le 18 mai 2015

en retournant le coupon réponse, ou en venant le retirer en mairie.

Le Jury se déplacera pour apprécier les réalisations entre

le 13 et le 27 juin 2015

et

entre le 12 et le 26 septembre 2015

La remise des prix aura lieu à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire 2016.

Les résultats seront publiés dans Info Réau en fin d'année.

MAIRIE DE RÉAU - 2 rue de la Croix des Anges - 77550 RÉAU

Tél : 01.60.60.85.55 - Fax : 01.60.60.26.48

EN FÉVRIER, RÉAU FAIT LA UNE DES MÉDIAS !

À la fin du mois de février, beaucoup d'entre vous ont pu constater que certains médias nationaux (M6, FRANCE 3 Ile de France, EUROPE 1, l'AFP, le FIGARO...) se sont intéressés au cas très particulier de notre commune, eu égard à l'obligation de construire des logements sociaux.

En effet, cette nouvelle obligation pour notre commune naît d'une situation pour le moins curieuse, puisque c'est l'intégration d'une partie de la population carcérale qui nous fait dépasser le seuil à partir duquel nous sommes éligibles aux contraintes de la loi SRU.

A partir du 1er janvier 2016, Réau sera donc en « carence » de 89 logements sociaux et aura en conséquence l'obligation d'en réaliser, sous peine de pénalités financières importantes, et pourquoi pas de voir le Préfet « prendre la main » pour exercer le droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire a écrit à Monsieur le Préfet pour lui faire part de son inquiétude face à cette situation, et a sollicité une entrevue afin d'étudier des solutions à mettre en œuvre.

Le souhait de la municipalité est de construire des logements sociaux, mais dans un esprit de mixité, avec des pourcentages raisonnables, et en les répartissant sur l'ensemble du territoire communal.

Rappelons que 70 % des ménages français, compte tenu de leurs revenus, peuvent prétendre à accéder à un logement social, et qu'un certain nombre de familles habitant Réau sont aujourd'hui contraintes de quitter la commune, faute de logements aidés en nombre suffisant.



LA VIE À RÉAU

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

DÉPARTEMENTALES DES 22 et 29 MARS 2015 :

1^{ER} TOUR :

	Dans le canton :	A REAU
LAVIOLETTE Jean et THOBOR Virginie (PS)	30.40%	14.98%
LOUGASSI Thérèse et VANNACKER Morgane (FN)	29.21%	49.13%
ALAPETITE Gilles et HIDJEB Sabrina (UMP)	28.41%	26.13%
LEBOURG Annick et SUTROOGHEN (EELV/FG)	11.99%	9.76%

2^{ème} TOUR :

	Dans le canton :	A REAU
LAVIOLETTE Jean et THOBOR Virginie (PS)	60,74 %	38,75 %
LOUGASSI Thérèse et VANNACKER Morgane (FN)	39,26 %	61,25 %

URBANISME

DES LOGEMENTS À VILLAROCHE

Un programme de logements sera prochainement réalisé dans le hameau de VILLAROCHE.

Ce programme n'est pas une nouveauté puisque le projet avait déjà été présenté en Mairie il y a plusieurs années.

La réponse de la Mairie avait alors été simple : « des logements seront réalisables sur ce terrain puisqu'il est classé constructible au PLU, mais pas avant la réalisation des travaux d'assainissement collectif du hameau ».

Ces travaux étant finalisés, le projet a été récemment relancé par les propriétaires du terrain et le promoteur potentiel, la société CAPELLI.

Il est prévu 12 maisons individuelles et 2 « villas duplex » (1 villa de 4 logements aidés et 1 villa de 6 logements aidés).



ACTION SOCIALE

REPAS ANNUEL DES ANCIENS

Le repas des Anciens de la Commune, auquel nous sommes tous très attachés, s'est déroulé à l'Auberge de Réau le mercredi 21 janvier 2015.

Quarante personnes ont participé à ce repas offert par la Commune et qui s'est tenu en présence d'Alain Auzet, Maire de Réau, et d'Angélique Letache, Conseillère Municipale, Vice-Présidente du CCAS.

Ce rendez-vous annuel a permis de réunir toutes les personnes âgées qui le souhaitaient dans une ambiance conviviale et joyeuse..

Merci à tous les participants.



RAPPEL ♦ RAPPEL ♦ RAPPEL ♦ RAPPEL ♦ RAPPEL

Il est rappelé que les aides ci-dessous existent déjà :

PORTAGE DE REPAS :

Pour les personnes âgées ou rencontrant des problèmes de santé: (service ne fonctionnant pas pendant les vacances scolaires).

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DES CIRCUITS SPECIAUX :

Pour les enfants de l'école de la Colombe et utilisant le transport spécial pour s'y rendre.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TÉLÉASSISTANCE :

Pour les personnes âgées ou rencontrant des problèmes de santé

AIDES PONCTUELLES :

Aides financières, aide au logement, bons alimentaires...

Des conditions d'obtention de ces aides ont été publiées dans le flash CCAS de décembre.

ACTION SOCIALE

NOUVEAUTÉS ♦ NOUVEAUTÉS ♦ NOUVEAUTÉS

En commission du 3 février 2015, le CCAS a décidé de mettre en place de nouvelles aides, dans les conditions définies ci-dessous.

A NOTER : Le CCAS se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires, et de faire une étude individuelle de la demande et d'adapter sa participation.

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Le CCAS propose une participation aux frais de Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur pour les personnes domiciliées depuis plus de 6 mois sur la commune de RÉAU.

Montant et conditions d'attribution de la participation du CCAS :

- A l'occasion d'une première présentation aux formations initiales et d'approfondissement et une seule fois par personne
- 50 € maximum sur la formation initiale
- 90 € maximum sur la session d'approfondissement
- La participation du CCAS sera plafonnée à 30 % du coût total (toutes autres déductions déjà effectuées et sur présentation des justificatifs)
- La participation du CCAS sera versée à la fin de chaque session de formation



PERMIS B OU CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Une participation aux frais de permis B ou conduite accompagnée pourra être attribuée aux personnes domiciliées depuis plus de six mois sur la commune de RÉAU, dans les conditions ci-dessous :

Montant et conditions d'attribution de la participation du CCAS :

- pour une première présentation aux examens de formations théoriques et pratiques avec effet au 3 février 2015
- aux personnes jusqu'à 26 ans. Au-delà-de 26 ans, la demande fera l'objet d'une étude en commission
- en une seule fois et une seule fois par personne sur présentation des justificatifs demandés
- de participer à hauteur de 50 € à la formation théorique et plafonnée à 50 € maximum
- de participer à hauteur de 100 € aux frais de la formation pratique, et plafonnée à 100 € maximum

BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le CCAS propose une participation aux frais du BSR catégorie AM du permis de conduire aux jeunes âgées de 14 à 20 ans domiciliés depuis plus de 6 mois sur la commune de RÉAU, inscrit en contrat d'alternance.

Montant et conditions d'attribution de la participation du CCAS :

- De participer à hauteur de 15 % aux frais de formation théorique et pratique, plafonnée à 45 € maximum.
- pour un premier passage du BSR
- une seule fois par personne



ACTION SOCIALE

CENTRE DE LOISIRS

Le CCAS a décidé de participer, sous conditions de ressources aux frais de centre de loisirs pour les enfants scolarisés jusqu'en fin de cycle primaire (CM2) à compter du 3 février 2015 et jusqu'au 31 août 2015.

Conditions et mode de calcul de la participation du CCAS :

- domiciliés sur la commune de REAU fréquentant le centre de loisirs de Réau
- domiciliés sur la commune fréquentant un autre centre de loisirs (pourront y prétendre mais sur la base du tarif du centre de loisirs de Réau s'il est supérieur)
- scolarisés à Réau par dérogation et fréquentant le centre de loisirs, ne pourront pas prétendre à cette aide, et devront s'adresser à la mairie du domicile.
- condition d'âge maximum : fin de cycle primaire (CM2)
- Cette participation sera versée trimestriellement sauf situation particulière pour la fréquentation d'un centre de loisirs pendant la période scolaire, de 2 jours minimum et de 12 jours maximum jusqu'au 31 août 2015.
- Il est précisé que le calcul servant à établir le quotient familial déterminant la participation du CCAS est effectué à partir des ressources déclarées sur l'avis d'imposition avant toutes déductions.
- En cas de situation particulière, une étude individuelle sera faite.
- La participation du CCAS sera déterminée en fonction du quotient établi comme suit au vu des pièces justificatives énoncées ci-dessous.

Calcul du quotient : Revenus déclarés avant abattement : 12 mois : nombre de personnes + allocations et pensions diverses = quotient familial

TABLEAU DETERMINANT LA PARTICIPATION DU CCAS

COUPLES AVEC ENFANT (S)

Quotient familial mensuel	participation du CCAS pour une journée en centre de loisirs sur base maximum du tarif du centre de Réau
Inférieur ou égal à 460 €	3.00 €
De 461 € à 560 €	2.40 €
De 561 € à 660 €	1.80 €
De 661 € à 760 €	1.20
De 761 € à 860 €	1 €
Plus de 860€	0



La participation du CCAS sera plafonnée à 30 % du coût total (toutes autres réductions déjà effectuées et sur présentation des justificatifs) pour les demandes présentées pour des couples avec enfants.

FAMILLE MONOPARENTALE

Quotient familial mensuel	participation du CCAS pour une journée en centre de loisirs sur base maximum du tarif du centre de Réau
Inférieur ou égal à 360 €	4.18 €
De 361 € à 460 €	3.58 €
De 461 € à 560 €	3.00 €
De 561 € à 660 €	2.40 €
De 661 € à 760 €	1.80 €
De 761 € à 860 €	1.20 €
De 861 € à 960€	1.00 €
Plus de 961 €	0.00



La participation du CCAS sera plafonnée à 35 % du coût total (toutes autres réductions déjà effectuées et sur présentation des justificatifs) pour les demandes présentées pour des familles monoparentales.

ACTION SOCIALE

VACANCES DES ENFANTS



Le CCAS pourra participer aux frais de séjours de vacances et uniquement pendant la période de vacances scolaire pour les enfants domiciliés sur la commune de REAU, sur conditions de ressources, et présentation d'une demande écrite.

Conditions et mode de calcul de la participation du CCAS :

- Cette participation ne sera versée qu'une seule fois dans l'année et pour
- Une colonie d'une durée minimum de 5 jours et 4 nuits et maximum 21 jours consécutifs.
- La participation du CCAS sera plafonnée à 30 % du coût total (toutes autres réductions déjà effectuées et sur présentation de la facture).
- Il est précisé que le calcul servant à établir le quotient familial déterminant la participation du CCAS est effectué à partir des ressources déclarées sur l'avis d'imposition avant toutes déductions.
- La participation du CCAS sera déterminée en fonction du quotient établi comme suit au vu des pièces justificatives énoncées ci-dessous :

Revenus bruts déclarés avant abattement + allocations CAF + pensions diverses : 12 mois : nombre de personnes = quotient familial

TABLEAU DÉTERMINANT LA PARTICIPATION DU CCAS

COUPLES AVEC ENFANT (S)

Quotient familial mensuel	Forfait CCAS Colonies de vacances
Inférieur ou égal à 460 €	200 €
De 461 € à 560 €	180 €
De 561 € à 660 €	150 €
De 661 € à 760 €	130 €
De 761 € à 860 €	110 €
Plus de 860€	0 €

FAMILLE MONOPARENTALE

Quotient familial mensuel	Forfait CCAS Colonies de vacances
Inférieur ou égal à 360 €	220 €
De 361 € à 460 €	200 €
De 461 € à 560 €	180 €
De 561 € à 660 €	150 €
De 661 € à 760 €	130 €
De 761 € à 860€	110 €
De 861 € à 960 €	90 €
Plus de 961 €	0 €

Pour toute demande de renseignements, de pièces à fournir..., veuillez vous rapprocher du CCAS en contactant le secrétariat de la Mairie.



UN PEU D'HISTOIRE

Août 1914 : la mobilisation générale



Le 1^{er} août 1914 à 16 heures, toutes les églises de France sonnent le tocsin. La population est appelée à venir prendre connaissance de l'affiche qui est apposée sur le mur des mairies : l'ordre de mobilisation générale.

Raymond Poincaré, président de la République Française de 1913 à 1920, ordonna la mobilisation générale par décret. Pour ce faire, il a utilisé l'affichage en mairie car d'une part, il était précisé dans les livrets militaires de l'époque que toute mobilisation se ferait par «voie d'affiches ou de publication sur la voie publique», et d'autre part, en 1914, la radio et la télévision n'existaient pas encore. En France, les premières émissions sur ces deux médias ont été diffusées respectivement en 1922 et 1935. De nos jours, le président s'adresserait à la nation par le biais de la télévision.

Sur cette affiche on peut lire deux informations déterminantes pour les futurs mobilisés :

La mobilisation est générale, ce qui implique que tous les hommes qui ne sont pas libérés de leurs obligations militaires devront rejoindre leur unité d'affectation.

La date de mobilisation écrite à la main : dimanche 2 août 1914, c'est-à-dire le lendemain.

Cette mobilisation va se dérouler suivant les principes de l'organisation de l'armée française en 1914, qui est une armée de conscription.

Chaque homme français arrivé à ses 20 ans doit être recensé pour faire son service militaire dans l'armée active pendant deux ans. Le 7 août 1913, pour compenser l'infériorité numérique de l'armée française, la durée du service actif est portée à 3 ans.

Pendant 11 ans, entre 24 et 34 ans, il fait partie de la réserve de l'armée active.

Pendant encore 7 ans, entre 35 et 41 ans, il fait partie de l'armée territoriale.

Et enfin pendant 7 autres années, entre 42 et 48 ans, il fait partie de la réserve de l'armée territoriale.

Ce qui signifie qu'un homme est bon pour le service et susceptible d'être mobilisé pour la défense de la patrie pendant 28 ans de sa vie. Durant les 11 ans où il fait partie de la réserve de l'armée active, il est convoqué à plusieurs reprises pour participer à des exercices d'entraînement au dépôt de son régiment. Dans son livret militaire se trouve le fascicule de mobilisation qui contient les informations précises sur la conduite à tenir lors d'une mobilisation : dans quelle caserne ou dépôt d'affectation se rendre, à quelle date à partir du 1^{er} jour de mobilisation et par quel moyen de transport. Les hommes de l'armée active et de sa réserve constituent les unités de combat, les hommes de l'armée territoriale constituent les unités chargées des tâches à l'arrière du champ de bataille. On les appelle les « pépères ». Les réservistes de la territoriale sont chargés de la surveillance des voies de communication et notamment des voies ferrées.

En raison des pertes immenses subies dès les premiers mois de la guerre, ceux de l'armée territoriale sont également envoyés en première ligne. Le 22 août 1914, 27 000 soldats français sont tués.



Képi, capote, cravate, pantalon, jambières, brodequins, fusil, épée-baïonnette, cartouchière, musette, bidon, quart.

UN PEU D'HISTOIRE

Au début de l'année 1914, l'armée française compte 817 000 hommes. Fin août, après la mobilisation, ce chiffre monte à 2 887 000. Pendant toute la durée de la guerre, ce sont 8 410 000 soldats qui seront mobilisés.

Officiers : 195 000, dont 157 000 dans les armes combattantes.

Hommes de troupe : 7 740 000, dont 6 830 000 dans les armes combattantes. Il faut ajouter 260 000 hommes originaires d'Afrique du Nord et 215 000 indigènes des autres colonies.

En 1914, la différence d'effectifs entre l'armée allemande et l'armée française s'explique par le fait que l'Allemagne était beaucoup plus étendue et plus peuplée que la France, car elle comprenait l'Alsace et la Moselle, la Silésie, la Poméranie, la Prusse-Orientale ; des régions perdues en 1918 et 1945.

Et les femmes pendant ce temps ? Début août, le Président du Conseil, René VIVIANI, lance un appel aux femmes françaises pour remplacer aux travaux des champs les hommes partis au combat. Cet appel est reproduit dans les colonnes du journal « le Figaro » du 7 août 1914

Plus de trois millions d'ouvrières agricoles et d'épouses d'exploitants aidées des jeunes enfants et des hommes âgés s'attellent au travail des champs et prennent en charge les exploitations non pas pour une moisson mais pour les quatre années qui vont suivre.



Ce que le soldat français emporta avec lui lors de son incorporation. Une boîte de balles, une gamelle, un quart, des couverts, un nécessaire à couture, un caleçon, une lanterne pliable, une montre bracelet, des brodequins, une cravate, une chemise, un ouvre-boîtes, un rasoir, un mouchoir, une ceinture de flanelle et un porte-bonheur...

LA RUBRIQUE DES ENFANTS

LA GYMNASTIQUE À L'ÉCOLE DE LA COLOMBE



Michaël MAIRE, intervenant extérieur (2ème année STAPS), en charge de la séance de sport du mardi (CMI-CM2)

Inès : « Hier, en gymnastique, Michaël est venu. Michaël, c'est le prof de sport qui vient tous les mardis. Pour commencer, nous avons fait des enchaînements. En premier, nous courions plusieurs fois autour de la salle de sport. Il fallait faire plusieurs mouvements de pas : pas chassés, talons-fesses, montée de genoux... »



Lilou : « Avec mon groupe, on a commencé par la roulade avant et arrière. Il y avait un petit pont et derrière, il y avait un tapis. »

Alicia : « Dans chaque séance, on avait 4 ateliers, à chaque fois, on changeait d'atelier et quand on avait besoin d'aide, Michaël nous expliquait comment faire. Ce que je pense, c'est que le sport c'est trop trop cool ! ».



Damien : « En premier, j'ai commencé en saut en hauteur (mon meilleur atelier). Il fallait sauter sur le trampoline et sauter par-dessus une grande chose. »



Adam : « Mon groupe et moi avons fait la roulade avant. Michaël nous a expliqué comment faire. Mais on avait oublié la roulade arrière. A un moment, je me suis pris mon genou dans le nez et j'ai saigné. C'était drôlement bien ! ».

Emelyne : « Et ensuite, nous sommes allées au poirier. On a aidé Inès et elle a mis un coup de pied dans le nez d'Alicia. Moi j'ai réussi, j'adore le poirier ! ».



Rayane : « Après ça, nous devions échauffer la tête, puis le cou, les épaules, les poignets, la hanche, les pieds. »

Yanis : « Après, on a fait des roulades avant et arrière, c'était facile. Et ensuite, on a fait la roue, c'était moins facile ! ».

LA RUBRIQUE DES ENFANTS



Eloïse : « Nous nous sommes dispersés dans différents ateliers. Il y avait l'atelier pour le poirier, la roue, les galipettes avant et arrière, et le saut. »

Luis : « A la séance de sport, on a commencé par s'échauffer en courant et en faisant des flexions-extensions. »



Courteney : « Mardi 3 février 2015, mes camarades et moi sommes allés en gymnastique. Quand on a commencé c'était très amusant mais très fatigant. »

Carolann : « Mais en tous cas, j'ai aimé la roue, le saut de cheval et j'ai bien rigolé. »



Ryan : « Nous avons fait du trampoline, Michaël nous a fait une démonstration et il a frôlé le plafond ! ».

Enzo : « Et puis, le dernier atelier c'était la roue. Tout le monde y arrivait et après, c'était reparti pour un autre tour. »



Shayna : « A la fin, on s'est allongé sur le sol, et nous avons inspiré par le nez et expiré par la bouche. »

Alexandre :

« J'aimais bien faire l'échauffement avec Michaël car on courait et j'aimais aussi les tractions.

J'aimais aussi quand on a sauté par-dessus la poutre et Michaël il a rajouté une autre poutre et c'était plutôt difficile mais bon j'ai commencé à réussir. Et après, on a fait la roulade avant et arrière, Rayane il savait pas faire et aussi il faisait exprès pour nous faire rigoler.

Et aussi, on a fait la roue et c'était plutôt bien et Rayane au lieu de faire la roue il sautait sur la poutre.

Bref, je me suis bien amusé. »

LA GALERIE DES PORTRAITS

Maria REGANHA Conseillère municipale

Elle est née dans le sud du Portugal il y a 52 ans et arrive en France à l'âge d'un an. Ses parents ont fui la misère et la peur que faisait régner le régime autoritaire et nationaliste du pouvoir en place aux ordres de Salazar.

Elle y retourne de temps en temps car c'est désormais un pays magnifique, moderne et accueillant.

A son arrivée en France, elle vit avec sa famille à la Ferme d'Eprunes jusqu'à l'âge de 7 ans, puis ensuite dans une maison du bourg. Elle fréquente l'Ecole primaire de Réau de la section enfantine au CM2. Pour l'anecdote, à cette époque, la Mairie actuelle était le logement de l'institutrice.

Après avoir occupé différents postes, elle est depuis 15 ans salariée du même cabinet d'architecture, maître d'œuvre de nombreux projets parmi lesquels la Mairie, le marché couvert, le futur centre commercial Intermarché de Combs-la-Ville. C'est donc tout naturellement qu'elle a intégré la commission urbanisme pour s'investir dans les projets de développement de la commune.

Très impliquée dans la vie associative, elle est depuis 5 ans, trésorière de l'association Harmonie & Equilibre, où sont dispensés des cours de Qi-Gong et des séances de sophrologie..

Elle a découvert avec intérêt le fonctionnement d'une commune. A Réau, il règne une bonne ambiance autant au cours des conseils municipaux que lors des réunions de commissions et c'est très agréable de travailler dans la bonne humeur. Mais elle a été surprise de voir qu'il y a autant de dossiers à gérer dans une petite commune rurale.

Ses passions et ses loisirs : cinéma, lecture, Feng-shui, hypnose et bien-être en général. Elle aime également les visites de musées et d'expositions et assiste régulièrement aux spectacles divers proposés par la Scène Nationale (Coupole / Rotonde). Elle aime par-dessus tout les moments de complicité qu'elle partage avec son petit-fils Christophe..

Elle est impatiente de voir le village se dynamiser, accueillir de nouveaux habitants et se développer avec quelques commerces et des activités diverses de loisirs et de sports.

Elle regrette que les Réaltais participent peu aux évènements et aux activités proposés par les différentes associations et le comité des fêtes.

Ses attributions au sein de l'équipe municipale :

- Conseillère Municipale.
- Membre de la commission Urbanisme
- Membre de la commission Information - Communication
- Membre de la commission Jeunesse, Sports et Associations

Bref Portrait



52 ans - séparée

2 enfants : une fille de 29 ans et un fils de 27 ans

Un petit-fils de 10 ans

Assistante administrative travaux

Enthousiaste, constructive et impliquée

Pour Réau

Elle souhaite que Réau soit plus attractif pour les jeunes adultes afin que ceux-ci aient envie soit d'y rester soit de s'y installer

LA GALERIE DES PORTRAITS

Laurent MARTIAL, Conseiller municipal

Né à Paris, il a vécu tour à tour en Ile de France, aux Antilles, en Lorraine, pour enfin s'installer depuis 12 ans à Réau.

Ancien sportif de haut niveau, il a côtoyé les tatamis de judo en tant que compétiteur pendant longtemps. Aujourd'hui, le judo compétition est derrière lui. C'est le judo plaisir, la course et le VTT qui le comblent au niveau sportif.

Passionné d'informatique, il passe des heures sur son micro.

Il sait se montrer à l'écoute des autres et s'engage pour son second mandat en tant que conseiller municipal de Réau.

Etre élu municipal est pour lui un engagement qui nécessite une implication personnelle, une volonté de faire vivre la commune et prendre des décisions qui ne font pas toujours plaisir, mais inlassablement dans l'intérêt des habitants.

Ses attributions au sein de l'équipe municipale :

- Conseiller Municipal.
- Vice-président de la commission Jeunesse , Sports et Associations
- Membre de la commission Finances
- Membre de la commission Information-Communication
- Membre du CCAS
- Membre de la commission Fêtes et Cérémonies

Son 1^{er} objectif pour Réau : Dynamiser les activités dans la commune et favoriser le rapprochement des Réaltais.

Bref Portrait



44 ans, Marié

4 enfants

Assureur-Banquier

Sincère, discret

Tenace

Pour Réau

Il souhaite conserver le caractère rural de la commune tout en développant l'intercommunalité au bénéfice des Réaltais.

LA VIE ASSOCIATIVE

LE GOLF « LA CROIX DES ANGES »



Créé en 1985, le golf de Réau est le seul golf de la ville nouvelle Sénart77. C'est l'association sportive « Golf la Croix de Anges » qui en assure la gestion et l'entretien.

Ce sont près de **10 hectares** de parcours, dans un cadre idéal, qui sont mis à votre disposition.

Seul ou à deux, entre amis ou en famille, initiés ou débutants, vous pourrez succomber, tous les jours, sans réservation et à des prix très accessibles aux charmes de cette activité de plein air qui ne véhicule que des valeurs saines et du bien-être.

N'hésitez pas à vous adresser directement au club house chemin du savoir ou :

Mail : huret.guy@neuf.fr



LE COMITÉ DES FÊTES

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est réunie le 9 février 2015 afin d'élire un nouveau bureau.

Président	DECK Frédéric
Trésorière	VALTON Réjane
Secrétaire	DECK Caroline



L'objectif de cette association est **d'animer la ville, de faire renaître les traditions, et d'innover** bien sûr ! Rejoindre l'équipe du comité des fêtes c'est prendre une part active dans l'organisation des activités festives de la commune, alors n'hésitez pas !

Vous pouvez contacter le Comité des Fêtes : comitedesfetes.reau77@yahoo.fr

• Le programme du Comité des Fêtes :

- 12 avril 2015 : chasse au trésor
- 27 juin 2015 : fête communale
- 20 septembre 2015 : brocante
- 31 octobre 2015 : Halloween
- 19 novembre 2015 : Soirée Beaujolais
- 19 décembre 2015 : Arbre de Noël
- 6 février 2016 : Fest Noz

ASSOCIATION R.S.L.

L'Assemblée Générale de l'Association Réau Sport Loisirs s'est réunie le 12 mars 2015 afin d'élire son bureau.

Présidente	SZYBIAK Evelyne	Secrétaire	ELLUL Simon
Vice-Président	BENSIALI Miloud	Secrétaire-Adjoint	MASSON Eric
Trésorière	DUPRE Sylvie		



LA VIE ASSOCIATIVE

L'Association Harmonie et Equilibre vous propose :



Grâce à des techniques simples de:

- Respiration Contrôlée
 - Détente musculaire
 - Visualisation Positive

Vous surmonterez votre stress et aborderez les épreuves sereinement.

La Sophrologie Pour :



Pour vos Enfants Ados ou Pré-Ados

50 € les 5 Séances 1 heure / semaine De 19 h à 20 h

Les Jeudis 7, 21, 28 Mai, 4 et 11 juin

A la salle des Fêtes – rue Frédéric Sarazin 77550 Réau

Muriel Marquet Sophrologue certifié RNCP
Pour tous renseignements : 06 58 83 90 84

QUOI DE NEUF À SÉNART ?

La nouvelle carte des intercommunalités de la grande couronne francilienne a été arrêtée par le Préfet de Région.

Le schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France (SRCI), qui a fait l'objet d'un arrêté signé le 4 mars par le préfet Jean Daubigny, ramène de 41 à 16 le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la zone dense de l'agglomération francilienne.

Ils auront une taille moyenne de 240.000 habitants contre 95.000 actuellement.

Il résulte de 6 mois de travail avec les membres de la commission régionale de la coopération intercommunale (CRCI): ils ont amendé le projet initial proposé par la puissance publique qui allait plus loin dans les regroupements mais heurtait des élus.

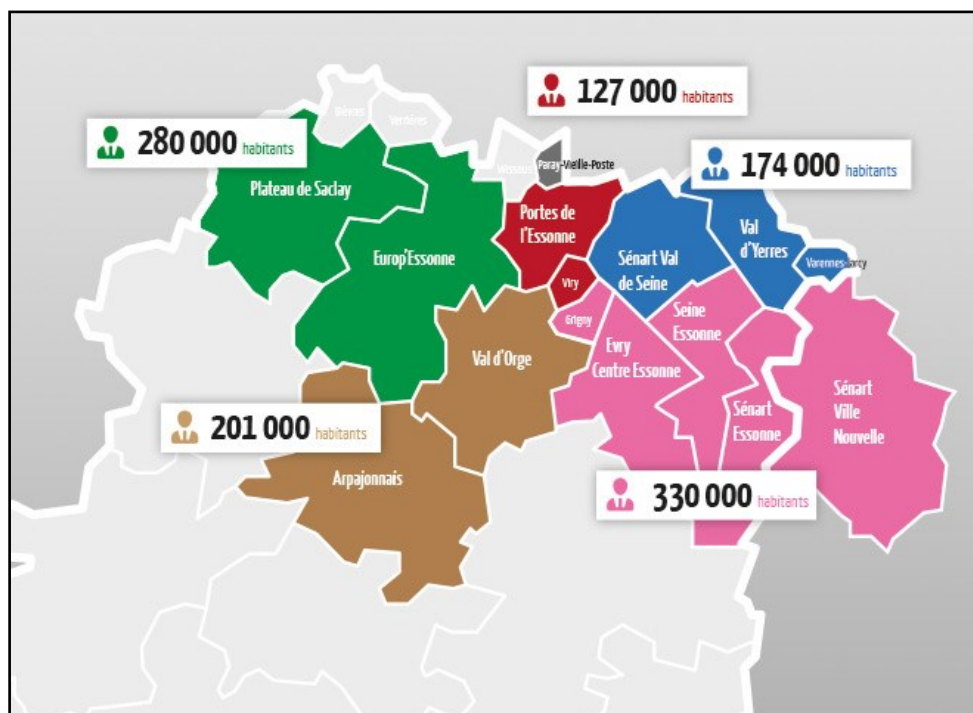
Dans l'Essonne, le projet d'un « Grand Évry » qui irait de l'Arpajonnais jusqu'à Sénart en passant par Corbeil soit 530.000 habitants froissait trop des susceptibilités historiques.

Un nouveau schéma a été proposé : celui d'une nouvelle intercommunalité regroupant les agglomérations de Corbeil, Evry et Sénart (en Seine-et-Marne), rassemblant 336.000 habitants.

L'étape suivante de mise en oeuvre de cette carte prévoit une nouvelle délibération des Conseils Municipaux.

L'objectif de l'Etat est de valider la carte définitive d'ici l'automne afin que les nouvelles intercommunalités entrent en vigueur au 1er janvier 2016, concomitamment avec la Métropole du Grand Paris.

Les conseils municipaux des communes de l'ensemble des communes auront jusqu'au mois de Mai pour délibérer sur ce nouveau schéma.



LE CARNET DE RÉAU

Naissances

MEKDAD Nélia	04.02.2015	Ourdy
ARGILIER Dylan	27.03.2015	Bourg



LE CHIFFRE DU MOIS

32,8 Tonnes

C'est le volume de déchets (pneus, gravas, plaques de plâtre, etc.) qui a été retiré d'un dépôt sauvage important situé sur le chemin d'Eprunes, à proximité de l'autoroute A5b.

Les dépôts sauvages sont un véritable fléau pour les communes rurales, qui coûte très cher à la collectivité, et contre lequel il est difficile de lutter.

Un groupe de travail a été mis en place au SMITOM pour tenter d'y apporter des solutions

BRÈVES

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Lors de la séance du 9 février 2015, le Conseil Municipal a décidé :

- D'accorder une dérogation exceptionnelle au repos dominical formulée par le SAFRAN
- De formaliser une convention financière relative aux travaux d'éclairage public et de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification de la liaison douce Réau-Ourdy

Tous les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Toutes les séances sont publiques. Elles ont lieu en Salle du Conseil Municipal à 20 heures.

- Lundi 18 mai 2015
- Lundi 29 juin 2015



SERVICE DES IMPÔTS SÉNART –LIEUSAIN

Les services des impôts des particuliers et la trésorerie gestion publique locale modifient leurs horaires d'ouverture à compter du 1er mars 2015 à Sénart-Lieusaint.

Vous serez accueillis par ces services les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h et les mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h.

Pendant les deux demi-journées de fermeture, l'accueil téléphonique et sur rendez-vous seront maintenus.

Pour l'ensemble de vos démarches fiscales (déclarations, paiements, réclamations...)

Service des impôts des particuliers de Sénart-Lieusaint

6 allée de la Mixité, 77567 SÉNART—LIEUSAIN

Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h ;

Les mardis et jeudi de 8 h 30 à 12 h.

Et sur rendez-vous

Pour vos démarches autres que fiscales (cantine, crèche, loyers...), la Trésorerie de Sénart Gestion publique locale reste votre interlocuteur.

Trésorerie Sénart Gestion publique locale

6 allée de la Mixité, 77567 SÉNART—LIEUSAIN

Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h ;

Les mardis et jeudi de 8 h 30 à 12 h.

Et sur rendez-vous

RÉAU PRATIQUE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et Samedi toute la journée
Vendredi après-midi.

MAIRIE

2 Rue de la Croix des Anges
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55
☎ 01.60.60.26.48

✉ mairie.de.reau@wanadoo.fr
Site : reau.fr

OUVERTURE DE LA MAIRIE UN SAMEDI MATIN PAR MOIS DE 9h00 A 12h00 : - Samedi 27 juin 2015



Comme chaque année, le SMITOM-LOMBRIC, syndicat de collecte et de traitement des déchets, organise une « Journée Portes Ouvertes », gratuite et sans réservation, des installations de CIVIS 77 à Vaux le Pénil.

Au programme, une journée ludique et pédagogique qui se tiendra le :

Samedi 30 mai 2015 de 10 h à 17 h

Le public pourra visiter librement le **Centre de tri des emballages** équipé d'un tri optique, l'**Unité de Valorisation Énergétique** et aller à la découverte des stands des acteurs des différentes filières de valorisation et de recyclage.

Il pourra aussi découvrir les alternatives de consommation pour réduire ses déchets et acheter son **composteur à moitié prix** (selon son lieu d'habitation). Distribution gratuite de compost !

La journée sera rythmée par un **Grand QUIZZ** avec de nombreux lots à gagner, des animations interactives sur le tri et la réduction des déchets. Des nouveautés et des surprises seront prévues pour les petits et les grands.

Vittorio Leonardo, dessinateur du Lombric, sera présent avec un atelier spécial dédicaces. Enfin, les visiteurs pourront se restaurer avec des **crêpes et des boissons offertes** !



Dates à retenir



Vendredi 1er mai 2015

Marathon de Sénart

Vendredi 8 mai 2015

Cérémonie au Monument aux Morts

Samedi 27 juin 2015

Fête Communale organisée par le Comité des Fêtes

Et le Forum des Associations de 14h à 17h

Ouverture de la Mairie

le samedi 27 juin 2015 de 9 h à 12 h

INFO REAU N°30

Avril 2015

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Patricia PERCET

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC
à 500 exemplaires



Dépôt légal : 1er trimestre 2011